

ASH/19-832-10 du 11/11/2019

APPEL A CANDIDATURES DE FORMATEURS ACADEMIQUES POUR L'ÉDUCATION INCLUSIVE

Références : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et aux mesures inclusives - Loi n° 2019-791 du 28 juillet 2019 pour une École de la confiance

Destinataires : Professeurs du 2nd degré, titulaires du CAPPEI ou 2 CA-SH et psychologues de l'Éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET, conseillère technique de région académique ASH - M. ESPOSITO, chargé de mission formation - innovation, coordinateur du RAPR - Tel : 06 25 32 86 46

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire.

La loi du 28 juillet 2019 pour une École de la confiance consacre un chapitre à l'École inclusive. Elle crée un grand service de l'École inclusive afin d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée, qui prenne en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

Construire l'École inclusive conduit toutes les équipes enseignantes à proposer collectivement des aménagements ou adaptations pédagogiques afin de répondre aux besoins éducatifs particuliers de tous les élèves.

Pour accompagner les professeurs dans cette démarche, l'académie dispose d'un groupe académique d'appui à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (GAEP) qui assure des actions de formations au sein du plan académique de formation.

Afin d'élargir l'équipe du GAEP, un appel à candidatures est lancé à l'attention des enseignants formés aux pratiques de l'Éducation inclusive dans le cadre des certifications 2 CA-SH ou CAPPEI et de psychologues de l'Éducation nationale.

Les enseignants ou les psychologues qui souhaitent s'engager dans cette démarche sont invités à retourner la fiche de candidature ci-jointe dûment complétée et recouverte des avis mentionnés à Eric ESPOSITO, coordinateur GAEP, ce.miraep.formation@ac-aix-marseille.fr **avant le vendredi 29 novembre**. Le coordinateur pourra répondre à d'éventuelles questionnements en amont du dépôt des candidatures. Un court entretien sera proposé aux enseignants et aux psychologues ayant candidaté.

Les enseignants et les psychologues retenus bénéficieront d'une formation de formateurs et seront accompagnés dans ces nouvelles missions. Ils seront ensuite amenés à intervenir 2 ou 3 fois par an pour l'animation d'actions de formation, rémunérées sous forme de vacations.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

GROUPE DE FORMATEURS, GAEP

Fiche de candidature

A retourner à : ce.miraep.formation@ac-aix-marseille.fr



NOM		Prénom	NOM de jeune fille
M Mme Mlle			
Adresse mail académique			Téléphone
Formations suivies concernant les EBEP			
Certifications			
Fonction	Adresse professionnelle	Supérieurs hiérarchiques	
<input type="checkbox"/> Psychologue <input type="checkbox"/> Professeur de collège, lycée <input type="checkbox"/> Professeur de lycée professionnel		Chef d'établissement	
Si enseignant, discipline		Inspecteur de discipline	

Compétences : Quelles sont vos connaissances / compétences au regard de l'École inclusive et la scolarisation des EBEP ?

Expérience professionnelle : Êtes-vous engagé dans un travail d'équipe ou dans une activité en lien avec la scolarisation des EBEP au sein de votre établissement ?

Avez-vous assuré ou assurez-vous une/des mission(s) professionnelle(s) en dehors de votre temps d'enseignement (chargé de mission, formateur...) ?

Motivation : Donnez en quelques lignes les raisons qui motivent votre candidature.

Avis du chef d'établissement :

Nom : _____ Date : _____
Signature : _____

Avis de l'inspecteur de discipline :

Nom : _____ Date : _____
Signature : _____